



Conséquences d'un vol

Par MarieDd

Bonjour,

J'ai voulu dérober des produits chez Sephora pour une valeur de 68 euros et les vigiles l'ont vu. J'ai seulement été fouillée et on ne m'a pris aucun document d'identité ni posé de question sur mon âge / prénom / adresse etc. On ne m'a également fait signer aucun papier ni même parlé de dépôt de plainte, j'ai seulement dû payer les produits en question. C'est la première fois de ma vie que j'ai fait ça et je ne sais même pas pourquoi cela m'est passé par la tête. Je suis restée polie et n'ai rien nié pendant cette interpellation. En repartant, le vigile m'a seulement dit de ne plus refaire cela à l'avenir.

J'ai honte de mon acte et ne veux pas avoir de problème. Pensez-vous que je risque quelque chose concrètement ? Le magasin pourrait-il porter plainte contre moi et retrouver mon identité, alors même que je n'ai pas signé de dépôt de plainte et qu'ils n'ont pas d'informations concrètes sur moi (sauf caméras de surveillance / paiement par carte bancaire) ?

Merci de vos réponses.

Par Isadore

Bonjour,

En droit le magasin peut porter plainte pendant six ans après les faits.

En pratique si l'intention des dirigeants du magasin avait été de déposer plainte ils auraient fait relever votre identité et appelé la police, il est plus simple de réagir sur le moment.

Le plus probable est que le relevé bancaire et les images de vidéosurveillance seront conservés dans le but de déposer plainte en cas de récidive... ou de nouvelle fréquentation de ce magasin.

Juridiquement vous risquez une condamnation, en pratique si vous faites profil bas c'est peu probable mais pas impossible. Ne retournez pas dans ce magasin pour éviter de donner des idées au personnel ou à la direction.

Par MarieDd

Je vous remercie pour votre réponse.

Si je comprends bien, comme je n'ai ni l'intention d'y retourner et encore moins de recommencer dans ce magasin ni ailleurs, il est assez peu probable qu'ils portent plainte ?

Par stepat

Bonjour

Effectivement le risque est très faible sauf si la direction du magasin trouve que le vigile (qui n'est en général pas un salarié du magasin mais d'une société spécialisée) a été trop sympa et décide donc de vous retrouver.

Je n'y crois pas trop mais faire croire au risque zéro induit parfois la récidive d'où ma réponse. Mais j'ai bien lu que cela n'est pas votre intention.

Par MarieDd

Bonjour, merci pour votre réponse également.

C'est le vigile qui m'a interpellée, mais c'est avec la manageuse que j'ai réglé cela, je pense donc que c'était sa décision.

Cela m'a menée à penser que s'ils avaient voulu déposer plainte contre moi, ils m'en auraient parlé sur place ou m'auraient fait signer quelque chose ?

Étant donné que c'est allé très vite et que j'ai simplement été fouillée puis encaissée, je voulais m'en assurer.

Merci à vous.

Par Isadore

En général quand le magasin souhaite déposer plainte il le fait sur le champ ou au moins relève l'identité du voleur, c'est le plus simple.

Mais même si c'est rare il n'est pas impossible que la direction du magasin change d'avis, par exemple s'il y a soudain une multiplication des vols ou un changement de politique.

Comme Stepat je n'y crois pas trop mais vous faire croire que le risque est nul serait vous mentir.

Par MarieDd

En effet, je reconnais totalement mon erreur et je suis bien consciente que je ne suis pas 100% à l'abri.

Je vous remercie tout de même pour vos réponses rassurantes !